



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
FORMATION POUR LA CRECHE BONHEME
DANS LE CADRE DE LEUR JOURNEE
PEDAGOGIQUE AVEC LE CERPE LE 6
OCTOBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-394
EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

CONSIDÉRANT que le CERPE, représenté par Madame Françoise FAVEL, directrice, dont le siège social est situé au 52, rue Charles Tillon – 93300 Aubervilliers, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation du personnel de la crèche Bonhème, le 6 octobre 2021, pour une dépense de 459 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le CERPE, pour la formation du personnel de la crèche Bonhème, le 6 octobre 2021, pour une dépense de 459 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211109-lmc1H8976H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/11/2021 Date de Publication : 09/11/2021
